
Îles Phoenix (Kiribati)

No 1325

1. IDENTIFICATION

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie :

Zone protégée des îles Phoenix

Lieu :

Îles Phoenix
Kiribati

Brève description :

La proposition d'inscription porte sur les huit atolls, les deux récifs submergés, au moins 14 monts sous-marins et la zone marine alentour qui composent la zone protégée des îles Phoenix (PIPA). Archipel isolé de l'océan Pacifique central, à mi-chemin entre l'Australie et Hawaï, les Kiribati regroupent les îles Gilbert, les îles Phoenix et les îles de la Ligne, qui à elles toutes représentent moins de 1 % de son domaine souverain. La PIPA, décrite comme une « jungle océanique », est la plus vaste zone marine protégée au monde.

Antécédents :

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription. Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères (vii), (ix) et (x).

Littérature consultée (sélection) :

Smith, A. and Jones, K. L., *Cultural Landscapes of the Pacific Islands: ICOMOS Thematic Study*, December 2007.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS :
17 mars 2010

2. LE BIEN

Actuellement inhabitées, si l'on excepte les gardiens publics sur l'atoll le plus grand (Kanton, 9 km²), les îles possèdent des traces matérielles et des associations immatérielles prouvant une occupation périodique sur un à deux millénaires. Les associations culturelles sont décrites dans la proposition d'inscription (pp. 60-82) et des études sont en cours pour déterminer l'importance des valeurs culturelles. La zone n'a pas été beaucoup étudiée dans la littérature universitaire. Les valeurs culturelles identifiées portent sur les traces archéologiques de colonisation ancienne par les Micronésiens et les Polynésiens, les traditions orales anciennes et récentes et les vestiges archéologiques

d'occupation des sols post-contact du XIXe et du XXe siècle.

3. CONCLUSIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS considère qu'il serait nécessaire que des études complémentaires soient menées pour déterminer si l'utilisation de critères culturels pourrait se justifier, en ce qui concerne le lien entre les atolls et les migrations dans le Pacifique. L'ICOMOS considère que l'étude thématique de l'ICOMOS *Paysages culturels dans les îles du Pacifique* pourrait orienter de manière pertinente les travaux complémentaires qui seraient entrepris dans une perspective de comparaison.

Bien que l'ICOMOS considère que, sur la base des témoignages actuels, l'utilisation de critères culturels ne se justifie pas, il encourage néanmoins l'État partie à identifier les valeurs culturelles et à les respecter dans sa gestion de la zone protégée des îles Phoenix.